



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 18/01/2025

Reçu en préfecture le 18/01/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20250118-D_2025_3-AU



DECISION N° DF/RK/2025/03
prise en application de l'article L 2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : ATTRIBUTION MARCHÉ « NETTOYAGE DES GOUTTIÈRES ET CHÉNEAUX ET PETIT ENTRETIEN DES TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX »

Le Maire d'ESCAUTPONT ;

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le 4^{ème} alinéa ;

VU la délibération N° 17-2024-DF-RK du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2024 donnant délégation à Monsieur le Maire, et pour le reste de la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nécessité d'effectuer le nettoyage des gouttières et chéneaux et petit entretien des toitures des bâtiments communaux.

VU la nécessité de conclure un marché afin de missionner une entreprise qui réalisera les prestations reprises ci-dessus.

VU l'Avis d'Appel Public à la Concurrence, lancé en Procédure Adaptée, paru dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), le 05 Novembre 2024, concernant le marché suivant :

« NETTOYAGE DES GOUTTIÈRES ET CHÉNEAUX ET PETIT ENTRETIEN DES TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX »

VU le Rapport d'Analyse des Offres ;

CONSIDERANT que SIX (6) entreprises ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises :

1. Société ADS'AD à VILLENEUVE D'ASCQ (NORD).
2. Société MRB COUVERTURE à RAISMES (NORD)
3. Société RECQ TOITURE à LESQUIN (NORD).
4. Société HYGESOLUCE à DIVION (PAS-DE-CALAIS).
5. Société RAMERY ENVELOPPE à RAISMES (NORD).
6. Société PL COUVERTUREL à AVESNES LES AUBERT (NORD).

CONSIDERANT que CINQ (5) entreprises ont déposé une offre, à savoir :

1. Société RAMERY ENVELOPPE à RAISMES (NORD).
2. Société HYGESOLUCE à DIVION (PAS-DE-CALAIS).
3. Société MRB COUVERTURE à RAISMES (NORD)
4. Société PL COUVERTUREL à AVESNES LES AUBERT (NORD).
5. Société RECQ TOITURE ATTILA à LESQUIN (NORD).

CONSIDERANT que les offres sont conformes aux exigences du cahier que leurs prix apparaissent conformes à ce type de prestations.

DECIDE

Article 1^{er} : L'entreprise suivante est retenue, aux conditions financières citées ci-dessous, pour effectuer les prestations dans le cadre du marché « **NETTOYAGE DES GOUTTIERES ET CHENEUX ET PETIT ENTRETIEN DES TOITURES DES BATIMENTS COMMUNAUX** ».

NOM DE LA SOCIETE RETENUE	MONTANT HT ANNUEL	MONTANT TTC ANNUEL
Société RAMERY ENVELOPPE à RAISMES (NORD)	14 101,07 €	16 921,28 €

Article 2 : Le marché est conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter de sa notification. Il peut être reconduit expressément par période successive d'un (1) an, deux (2) fois, pour une durée maximale de reconduction de trois (3) ans.

Article 3 : La présente décision sera rendue compte à l'Assemblée délibérante, lors de sa prochaine réunion, de la passation de ce marché, dont les crédits suffisants sont inscrits au budget communal.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au comptable du trésor public

Publié le

Fait à ESCAUTPONT, le

La Maire,
R. KRUSZYNSKI.